

Ce sont là des choses auxquelles il nous faudra trouver une solution. Je ne vous cache pas que je n'ai pas d'idées arrêtées quant à la façon dont cette commission de travail évoluera. Je sais que pour deux ou trois ans, nous ne saurons trop si véritablement la commission de travail sur les prévisions budgétaires peut être fort utile aux députés et au gouvernement. Je crois qu'à ce stade, vous allez me permettre d'y aller doucement dans l'énoncé de nos lignes de conduite puisque, en tant que nouveau ministre mis à l'épreuve, que je me dois de m'abstenir plutôt que d'en dire trop, à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Puis-je, à titre de président du Comité, souligner que je partage l'avis de la majorité des membres du Comité? Dans une certaine mesure, il faudrait ne pas hâter nos délibérations. A mon humble avis, tout comme le ministre l'a indiqué, nos discussions ici seront marquées du sceau de la souplesse, à un degré plus accentué qu'à la Chambre, lors de l'étude des prévisions budgétaires. Le Comité décidera des témoins à convoquer et des sujets à étudier. Tout sujet qui se rattacherait à l'agriculture au Canada pourra faire l'objet d'études en Comité.

L'hon. M. GREENE: Étudions le cas, si vous voulez, de l'industrie laitière dont il a été question. Nous n'avons ici rien à cacher: notre ligne de conduite est connue.

M. VINCENT: Que ce soit alors notre premier sujet.

L'hon. M. GREENE: Là-dessus, mes fonctionnaires et moi-même sommes disposés à répondre à toutes vos questions. Toutefois, les lignes de conduite qu'on n'a pas encore fait connaître me forcent à être sur mes gardes. Autrement, je peux imaginer les journaux du matin annoncer: «Greene dit qu'il fera telle ou telle chose à l'égard de l'assurance-récolte». Je me trouverais ensuite dans de beaux draps lorsque, au conseil des ministres, on me demanderait: «Qui vous a autorisé à faire une telle déclaration?».

● (11.50 a.m.)

Le PRÉSIDENT: Avez-vous terminé M. Peters?

M. PETERS: Oui, pour le moment.

M. OLSON: M. le président, je conviens qu'en vertu de la nouvelle procédure il faudra procéder par étapes avant d'en connaître les résultats.

Je m'accorde aussi à certains égards avec le ministre lorsqu'il prétend qu'au cours de l'étude de chacun de ces crédits particuliers, nous pourrions l'interroger, lui et ses hauts fonctionnaires et, de cette façon, soulever les points que nous voulons concernant la future ligne de conduite du gouvernement. Toutefois, je ne peux admettre que la politique d'un gouvernement puisse se résumer à l'énoncé d'un vœu favorable. J'espère que le programme du gouvernement comporte autre chose que l'expression d'un vœu favorable. A mon avis, le ministre devrait se sentir libre de nous communiquer les projets du gouvernement, tout autant qu'il pourrait le faire devant le comité plénier de la Chambre. Même aux derniers stades des délibérations, on ne connaît pas trop les projets du gouvernement, à moins d'avoir convenu de les faire alors connaître. A mon avis, le ministre devrait se sentir aussi libre en Comité, qu'il le sera lorsque